

EN MANCHETTES

LA MUNICIPALITÉ RECRUTE PRÉSENTEMENT !!

- ⇒ Tu aimerais faire partie du Service d'incendie de Saint-Narcisse?
- ⇒ Tu cherches un emploi saisonnier, à temps partiel?
- ⇒ Tu aimerais te joindre à une équipe dynamique?

Information page 3

UN GRAND MERCI !!

La dernière page de l'histoire du garage Jean Trudel s'est écrite.

Information page 7

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Pour en connaître davantage sur les activités à venir et les actions à prendre, consultez les pages 10 à 13 du présent INFO Municipal.

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

SONDAGE - SATISFACTION CAMP DE JOUR

Il est important pour nous de connaître votre opinion.

Information page 18



Démantèlement du barrage et de la Centrale de Saint-Narcisse

Si vous suivez l'actualité, vous avez certainement entendu parler du projet de démantèlement du barrage de Saint-Narcisse, situé dans le Parc de la rivière Batiscan. Hydro-Québec a annoncé son démantèlement à la suite d'une étude sur l'état de situation des installations qui nécessiterait, selon les dires de la société d'État, des investissements trop importants pour assurer leur rentabilité économique. Ayant été informés de ce projet de démantèlement, les membres du conseil municipal ont fait des recherches sur ce dossier pour savoir s'il était possible de récupérer ces installations, dans le but de poursuivre la production électrique, au profit de la communauté de Saint-Narcisse. Un producteur privé d'électricité s'est montré intéressé à notre projet et a pu visiter les installations en notre compagnie et celle des représentants d'Hydro-Québec.

Cependant, avant de déposer une demande formelle, nous devons obtenir certaines informations en lien avec l'état de santé des installations pour évaluer l'ampleur des investissements à réaliser. Sachez que selon les estimations préliminaires des travaux de reconstruction, dans la mesure où certaines conditions seraient acceptées par Hydro-Québec, nous pourrions possiblement déposer un projet formel auprès des autorités d'Hydro-Québec. Malgré nos demandes, la société d'État refuse de nous transmettre le carnet de santé des installations et la liste des correctifs nécessaires.

Nous poursuivons nos démarches pour obtenir ces informations ; cependant, soyez assurés de notre engagement à faire preuve de réalisme (financier, technique et opérationnel) si un projet concret devait être soumis aux autorités de la société d'État. Nous croyons qu'un tel projet pourrait générer des retombées économiques très intéressantes pour notre communauté et ce, à court, moyen et long terme. Notre motivation à poursuivre nos recherches trouve sa source dans cet objectif.

Merci à l'équipe d'animation pour les camps de jour

Quelques mots pour souligner les efforts consentis par l'équipe d'animation composée de Lory, Cindy, et Lia, qui ont su organiser et animer de main de maître les activités offertes à nos jeunes inscrits au camp de jour. Nous avons reçu de nombreux commentaires très positifs sur la qualité de préparation, l'animation et l'encadrement offert aux enfants qui ont participé aux activités. De nombreux thèmes ont été exploités pour favoriser la créativité des enfants. En cette année de retour à une certaine normalité « post-Covid », nous avons dû ajuster certaines activités et les horaires de fonctionnement, mais espérons que l'an prochain, certains assouplissements nous permettront de retrouver notamment un horaire plus facilitant pour les parents, particulièrement au niveau du service de garde. Nous considérons que le camp de jour constitue un service essentiel dans notre communauté. Un grand merci à Lucie Desaulniers, adjointe administrative au bureau municipal qui a coordonné l'équipe d'animation. Merci Lucie !

Bonne rentrée scolaire à tous nos étudiants (es)

Septembre marque la rentrée scolaire. Au nom du conseil municipal, je veux vous souhaiter une magnifique année scolaire à vous étudiants et étudiantes du primaire à l'université. Nous vous souhaitons une année remplie d'apprentissages et de plaisirs !

Guy Veillette, maire

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

Daniel Bédard, siège # 1	Nathalie Jacob, siège # 2
Michel Larivière, siège # 3	Jocelyn Cossette, siège # 4
Vacant, siège # 5	Gilles Gauthier, siège # 6



JOURNALIER / CHAUFFEUR

Sous la supervision du contremaître, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes:

Responsabilités

- ⇒ Exécuter les travaux reliés au réseau d'aqueduc, réseau routier (voirie, déneigement), réseau d'égout (pluvial, sanitaire et unitaire) et à la signalisation routière;
- ⇒ Effectuer l'inspection générale des équipements, véhicules et outils;
- ⇒ Voir à compléter les rapports requis par le programme d'entretien préventif de la machinerie et les rapports d'accident et d'incident lorsque requis;
- ⇒ Effectuer une diversité de tâches manuelles de nature diverse liées aux équipements, terrains et bâtiments de la municipalité.

Exigences requises

- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires ou une expérience équivalente;
- ⇒ Posséder une carte de sécurité sur les chantiers de construction;
- ⇒ Connaissances en mécanique, de base d'un réseau d'aqueduc et de la sécurité routière;
- ⇒ Connaissances de base en menuiserie, de la soudure à l'étain et de la plomberie;
- ⇒ Posséder un permis de conduire valide pour la classe 3.

Conditions de travail

- ⇒ Salaire selon l'échelle salariale en vigueur;
- ⇒ Horaire variable pour un total d'environ 1 000 heures/année;
- ⇒ Disponible immédiatement.

Pour postuler

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de M. Stéphane Bourassa : s.bourassa@saint-narcisse.com

POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS !

Le Service d'incendie de Saint-Narcisse est toujours à la recherche de nouveaux membres pour intégrer la brigade d'incendie. Il s'agit d'un service important qui assure la sécurité de nos concitoyens. Une formation « Pompier 1 » est nécessaire pour ce poste. Cependant, si vous avez de l'intérêt pour le Service d'incendie sans pour autant avoir la formation, vous pourriez bénéficier d'une opportunité que nous souhaitons vous proposer.



Ainsi, afin de favoriser le recrutement de nouveaux membres et leur formation au cours de Pompier 1, le Conseil municipal offre de défrayer, non seulement le coût de la formation, mais vous rémunérera au taux de 15.61 \$ (salaire offert pour les pratiques) pour tout le temps de la formation (300 heures). À noter que la formation Pompier 1 peut être suivie à distance, à votre rythme et que vous avez un maximum de 24 mois pour la compléter. La seule condition rattachée à cette offre est que le Conseil vous versera sous forme de bonus de participation, un montant équivalant à 50 % des heures réalisées sur confirmation de votre participation au Service d'incendie (engagement à participer pendant 2 ans au sein du Service d'incendie). Quelle belle façon de se former et de servir la communauté ! Y a-t-il 3 ou 4 amis qui ont le goût de se lancer dans l'aventure ? L'offre est faite autant aux femmes qu'aux hommes!

Pour postuler : Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de monsieur **Guy Gervais** : municipalite@saint-narcisse.com

OFFRE D'EMPLOI - Responsable de la Maison des jeunes



PRINCIPALES FONCTIONS

- Assurer la sécurité des jeunes (surveillance);
- Animer des groupes de jeunes âgés entre 10 et 17 ans;
- Effectuer des transactions monétaires (cantine);
- Organiser des activités de financement et y participer;
- Établir un tableau mensuel des activités, entretenir les lieux et toutes autres tâches connexes;
- Communiquer tout problème survenu au directeur général de la municipalité;
- Rédiger un rapport d'achalandage et de participation à la fin de la saison.



EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- ⇒ **Description des compétences** : la personne recherchée doit aimer être en contact avec des jeunes âgés entre 10 et 17 ans. Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et de gestion de conflits, faire preuve d'initiative et de créativité. Formation en premiers soins est un atout.
- ⇒ **Qualités recherchées** : responsable, autonome, prévenant, honnête, ponctuel, dynamique, créatif, fiable et juste.
- ⇒ **Précisions** : être âgé de 18 ans et plus, travail principalement de soir et les fins de semaine, avoir un horaire flexible.
- ⇒ **Salaire offert** : à discuter
- ⇒ **Nombre d'heures par semaine** : variable entre 15 et 25 heures par semaine
- ⇒ **Durée de l'emploi** : 5 mois (saisonnier)

POUR POSTULER :

Par la poste : 353, rue Notre-Dame

Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

Par courriel : municipalite@saint-narcisse.com

En mentionnant : **Poste - responsable de la Maison des jeunes**





CAMP DE JOUR Saint-Narcisse

Nos remerciements les plus sincères à Louise Martineau, la coordonnatrice de la bibliothèque municipale. Au courant de l'été, elle a permis aux enfants du camp de jour de passer trois avant-midis à la bibliothèque, qui était spécialement ouverte pour nous. Grâce à cette chance, les enfants ont pu enrichir leurs connaissances et pour certains, découvrir une passion. Cette activité stimulante a permis à plusieurs de prendre un moment pour s'amuser, mais aussi pour se relaxer.



Également, nos remerciements vont à Mélanie Godin, la responsable du Centre d'action bénévole de Saint-Narcisse. Au début de l'été, Mélanie nous a proposé une opportunité en or, soit celle de s'occuper des deux bacs à jardin communautaire durant l'été. Les jeunes du camp de jour sont allés arroser les bacs à jardin deux fois par semaine. Ils se sont amusés tout en apprenant les bases du jardinage. Cette activité a fait comprendre aux enfants que notre

implication aux bacs à jardin a permis non seulement de nous régaler avec les légumes, mais aussi à favoriser une entraide communautaire. Le CAB nous a également donné des collations au début de l'été afin que tous les enfants aient un repas complet chaque jour.



J'aimerais aussi remercier les parents pour leur implication dans les thématiques et également souligner leur capacité d'adaptation depuis la dernière année, hors du commun, avec leur enfant formidable.

Finalement, un merci spécial aux personnes de la municipalité qui ont su croire en nous et nous laisser la chance de leur montrer ce dont nous étions capables. Merci à Guy, Stéphane, Johanne et bien sûr, Lucie. Sans leur collaboration, notre été n'aurait pas connu un aussi grand succès.

Bonne rentrée à tous xxx -

Lory Leblond, coordonnatrice du camp de jour





CHRONIQUES MUNICIPALES

Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.



Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au **418-328-8645 #2221**.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « *Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien* ». Des frais de 15 \$ annuellement sont exigés.

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/>

PERMIS, CERTIFICAT ET DÉCLARATION DE TRAVAUX



Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation?

Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement?

Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Sébastien Blanchette. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal le lundi, le mardi et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h.

Pour le rejoindre : Téléphone : **418-328-8645 poste 2224**

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

Lecture de compteur d'eau - Hydromètre

Petit rappel - . La date limite pour recevoir votre lecture est le **15 septembre 2021**

Il est essentiel que le relevé de lecture de chaque compteur nous soit retourné rapidement afin d'éviter des pénalités prévues à l'article 8.4 du règlement numéro 2012-03-484, soit par la poste ou vous pouvez le déposer directement dans la boîte bleue à l'extérieur près de la porte d'entrée du bureau municipal. Il est possible également d'aller le compléter en ligne sur notre site Internet à l'onglet « Info citoyen » - Lecture de votre compteur d'eau.

Merci de votre collaboration!



UN GRAND MERCI !!

Le 12 juillet dernier, la dernière page de l'histoire du Garage Jean Trudel s'est écrite. Cette fin n'est pas celle que nous aurions souhaitée. Cependant, nous nous accrochons à tous les bons souvenirs qui s'y rattachent.

Un grand MERCI à Georgette et Jean qui ont donné vie à cette belle et grande aventure, à Odette qui a œuvré jusqu'en 1990 pour assurer une continuité du projet familial, ainsi qu'à Jeannot, mon associé et Pierrette pour leurs précieuses participations à la croissance de l'entreprise et ce jusqu'en 2020.

De plus, nous voulons remercier tous les employés qui ont contribué à ce succès tout au long de ses 60 ans d'existence.

À notre fidèle clientèle automobile et agricole, sans qui cette croissance n'aurait pas été possible; MERCI DE VOTRE CONFIANCE.

Nous sommes heureux que Mme Annie Domaine et M. Eric Duguay des Entreprises JPG Bergeron assurent une continuité d'un service essentiel, et ce avec le même personnel « les meilleurs » pour la population de Saint-Narcisse et des environs.

Bonne chance à toute votre belle équipe et longue continuité dans ce nouveau défi professionnel.

Yvan et Nicole



COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES



Le service de collecte des déchets domestiques est offert aux citoyens de toutes les municipalités de la MRC des Chenaux, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les déchets domestiques sont transportés au site de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à Champlain pour y être enfouis.



Voici en résumé les règles qui s'appliquent à la collecte des déchets :

Seuls les déchets domestiques peuvent être déposés dans les bacs roulants, à l'exception des matières suivantes :

- * les matières résiduelles recyclables;
- * les matériaux de construction;
- * les pneus, la ferraille;
- * les résidus domestiques dangereux;
- * les carcasses d'animaux et autres matières au règlement de la MRC.

Tous les déchets doivent être déposés à l'intérieur du bac roulant. Les déchets placés en dehors d'un bac roulant ne seront pas ramassés.

Les bacs roulants doivent être placés à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, mais non sur un trottoir. L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle étant placées vers le terrain de l'immeuble desservi. Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte à une distance de 1 mètre entre eux.

Les bacs roulants peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h le jour précédant la collecte. Dans le 12 heures suivant la collecte des déchets, les bacs doivent être replacés sur le terrain de l'immeuble desservi.

Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines indiquées au calendrier de collecte. Pour les cas spéciaux, en d'autres temps, contactez votre municipalité.

Les réfrigérateurs, les matériaux de construction et les résidus domestiques dangereux ne sont pas ramassés par le service de collecte des déchets. Ceux-ci doivent être apportés à l'Éco-Centre au site de Champlain.

Rappelez-vous que dans le doute, on s'informe!

Consulter l'application pour devenir de vrais pros du recyclage !!

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation>

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



(Règlement 2019-119) MRC des Chenaux

Encombrant autorisés

Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kilogrammes sont autorisés par immeuble lors de la collecte des encombrants.

Les encombrants autorisés dans la collecte sont de manière non limitative :

- ⇒ le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers (exempts de gaz réfrigérants);
- ⇒ les appareils et articles domestiques tel que les toilettes, lavabos;
- ⇒ les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- ⇒ les tapis et prélat coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- ⇒ les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximum et attachées solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- ⇒ les parasols, les meubles et les outils de jardin.

Matières résiduelles non autorisées

Il est défendu à toute personne de déposer en bordure de rue pour la collecte des encombrants :

- ⇒ des matières résiduelles dans des sacs;
- ⇒ tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- ⇒ des bains et douches;
- ⇒ des pneus;
- ⇒ des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- ⇒ des résidus domestiques dangereux;
- ⇒ des produits électroniques;
- ⇒ des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- ⇒ toute boîte, valise, coffre ou tout autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- ⇒ toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques telles que les feuilles mortes, les résidus de gazon;



Position des encombrants pour la collecte

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit placer ses encombrants destinés à la collecte dans l'entrée charretière de façade ou latérale de sa propriété ou sur terrain adjacent à celle-ci, en bordure de la voie de circulation ou, lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, sur le terrain de la propriété suivant l'horaire permis.

Les encombrants doivent être placés à au moins 1 mètre de tout bac ou conteneur. Ils doivent être regroupés et placés de telle sorte qu'ils puissent être ramassés manuellement par les préposés de la MRC ou le fournisseur de services sans que ceux-ci aient à forcer pour les extraire ou les démêler des autres encombrants ou de d'autres matières non admissibles.

Horaire

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble desservi doit déposer les encombrants en bordure de rue suivant l'article 26 pour 5 heures le jour de la collecte. La MRC, ou son fournisseur de services, n'est pas tenu de ramasser les encombrants placés en retard. **Il est défendu à toute personne d'apporter un encombrant en bordure de rue avant 17 heures la veille du jour de la collecte des encombrants de son immeuble.**

Source : Règlement 2019-119 MRC des Chenaux

Avis public d'élection

Municipalité de SAINT-NARCISSE

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, **Stéphane Bourassa**, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi au jeudi De 9 h à 16 h

Attention :

le vendredi 1^{er} octobre 2021 , le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche [17 octobre 2021](#) et le mercredi [27 octobre 2021](#) , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;



- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021** .

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **18 octobre 2021**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi **5 novembre 2021 à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Johanne Ringuette**
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) :
Lucie Désaulniers
7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.
Président d'élection : Monsieur Stéphane Bourassa
Adjointe : Madame Lucie Désaulniers
Adresse : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0
Téléphone : 418-328-8645

Donné à Saint-Narcisse, le **30 août 2021**

/ Original signé /

Stéphane Bourassa,
Président d'élection

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>



Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité de **SAINT-NARCISSE**

Date du scrutin : **2021-11-07**

Par cet avis public, monsieur Stéphane Bourassa, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.

3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

- Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
- Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 21 octobre 2021. La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Entre le dimanche 17 octobre et le mercredi 27 octobre 2021 vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

353, rue Notre-Dame		Saint-Narcisse	G0X 2Y0
Numéro et voie	App.	Municipalité	Code postal
418-328-8645	2227		
Numéro de téléphone	Poste		

SIGNATURE

Donné à Saint-Narcisse

le

2021	09	01
année	mois	jour

Stéphane Bourassa / *Original signé* /
Président d'élection

INFORMATIONS

Voici une liste de sites qui pourraient vous intéresser en plus de vous renseigner sur les responsabilités et les devoirs d'un élu municipal, s'il est de votre intention de vous présenter aux prochaines élections municipales du 7 novembre prochain.

En visitant les sites décrits plus bas, vous trouverez une mine de renseignements pour vous aider dans votre décision.

Site du ministère des Affaires municipales du Québec :
<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca>

Site du directeur général des élections (DGEQ) :
<https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>

En visitant le site du DGEQ, vous et vos électeurs vous pourrez vérifier votre inscription à la liste électorale permanente (LEP) :
<https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/verifier.php>

Je vous invite à vous procurer le « Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux » sur le site :
<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-me-presente>

Pour savoir si vous êtes éligibles à un poste de membre du conseil municipal, je vous renvoie aux articles 61 à 67 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ou encore, prendre information directement auprès de votre conseiller juridique.

Dépôt de la déclaration de candidature : au plus tard le **1^{er} octobre 2021**
et reçue au plus tard à **16 h 30**,
heure du bureau municipal

La déclaration de candidature reçue au-delà du délai prescrit ne sera pas acceptée.

Dépôt de la liste électorale : au plus tard le 8 octobre 2021
Commission de révision : 19 octobre 2021 de 19 h à 22 h
21 octobre 2021 de 10 h à 13 h

Vote par correspondance :
(pour les personnes désignées par la Loi en lien avec la Covid-19 (RPA, CHSLD, etc.)
Demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Les bulletins doivent être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le 5 novembre 2021 16 h.

Vote par anticipation : 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h

Le Scrutin : 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE !**

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répît à domicile

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org

Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan PROGRAMMATION SEPTEMBRE 2021

Café-jasette : Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants.



Le 14 sept. à Saint-Luc de-Vincennes, 2e étage
Le 02-16 sept. à Sainte-Thècle, local 217
de 13h15 à 15h00

Conférence « Le courage de traverser les épreuves de la vie » : Médecin, auteure et conférencière, c'est avec une approche « réaliste, aimante et aidante » que Madame Pelletier aborde le besoin, les capacités et les limites des proches aidants.

09 sept. à 13h00 à Sainte-Thècle, Salle Aubin
Places limitées, inscription obligatoire
Transport gratuit disponible pour les proches aidants d'ainés.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Groupe « Loin des yeux près du cœur » : Pour les aidants de personnes qui vivent en hébergement dans le but d'échanger, d'apprendre ensemble à y faire face et de favoriser l'atteinte d'un certain équilibre. En 7 rencontres / 7 thèmes.

30 août, 08-13-20-27 sept. et 4-12 oct. 2021
à 13h15 à Sainte-Thècle, **local 217**

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Café-rencontre « Votre lecture coup de cœur à partager » : Venez échanger sur vos coups de cœur en matière de lecture. Nous vous ferons aussi la promotion de nos lectures pertinentes en lien avec votre rôle d'aidant.



Le 21 sept. à Saint-Luc de-Vincennes, 2e étage
Le 23 sept. à Sainte-Thècle, local 217
de 13h15 à 15h00

Visionnement d'un film : Venez visionner et échanger sur un film qui traite de la réalité de bon nombre d'entre nous. Café et collations offerts.



Le 28 sept. à Saint-Luc de-Vincennes, 2e étage
Le 30 sept. à Sainte-Thècle, local 217
de 13h15 à 15h00

IL EST OBLIGATOIRE DE S'INSCRIRE ! # 819 840-0457 (660, rue Principale, local 1 Saint-Luc) OU 418 289-1390 (301, rue Saint-Jacques, local 207 Sainte-Thècle) AU PLAISIR DE VOUS Y VOIR!

FADOQ SAINT-NARCISSE - Reprise graduelle des activités.

Dîner le 9 septembre 2021, au Centre communautaire, suivi du bingo.

Heure : Midi

Tarif : 10 \$ / personne



****Les consignes de la COVID-19 seront les mêmes que dans les restaurants.****

Nous sommes heureux et impatients de vous revoir !!

Le comité Fadoq
Solange Boutet, présidente
418-328-3961



MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.
100 rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0, Tel: (418) 325-2120

Cafés-rencontres 9h30,

20 septembre Lundi – Saint-Narcisse / 22 septembre Mercredi – La Pérade

Garderie simultanée sur place.

Césame, série de 8 rencontres, début 30 septembre

Pour les parents et leurs enfants de 3 à 5 ans. Ces ateliers visent à développer l'estime de soi en l'enfant tout en améliorant les capacités de communication de l'enfant.

Papa en action

Parce qu'avec papa c'est différent, offrez à vos enfants des souvenirs qu'ils chériront toute leur vie. Tarif spécial pour les membres. Pour vous tenir informé, suivez la page Facebook de Papa en action.

Explore avec papa, tous les mois

Testez nos diverses activités scientifiques et mécaniques avec vos enfants. Tous les papas participants se rendent éligibles au tirage mensuel. Pour tous les détails, visitez la page Facebook Papa en action MRC des Chenaux.

Fête de la rentrée, dimanche 19 septembre

Retrouvez-nous au Centre communautaire pour le lancement de notre calendrier 2021-2022. Spectacle sur place pour les enfants, confirmation de présence obligatoire.

TISSAGE, COUTURE, TRICOT, CUISINE, ARTISANAT et CONFÉRENCES.

Un groupe dynamique, le Cercle de Fermières Les Genevoises, vous invite à sa première réunion mardi le 14 septembre 2021 à 19 h 30 au local situé au sous-sol de la Salle Léon-Simon, (à côté de l'Église) à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Nous vous présenterons les activités de l'automne. Si notre programmation vous intéresse, il vous en coûtera 30 \$ pour être membre ce qui inclut un abonnement à la revue L'Actuelle, revue des Cercles de Fermières du Québec publiée 5 fois par année.

Les activités se déroulent le jour, le soir ou les fins de semaine. Ce n'est pas nécessaire d'être une fermière pour faire partie du cercle. Il faut avoir le goût d'apprendre et de transmettre notre patrimoine dans le plaisir et la bonne humeur.

Nous avons mis en place un protocole sanitaire en raison de la COVID-19, c'est en toute sécurité que vous pourrez vous présenter lors de notre première rencontre..

N'hésitez pas à communiquer avec nous, si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Le Comité local
Cercle de Fermières Les Genevoises
Claude Panneton, présidente, 418-362-2154
Donna Doucette, trésorière, 819-269-8033
Lise Larocque, secrétaire, 819-692-5734
Diane Bergeron, responsable des Communications, 418-362-2500
lesgenevoises2019@hotmail.com
Suivez-nous sur Facebook : Cercle de Fermières Les Genevoises





BiBli & cie



Ouvert tous les mercredis
De 10 h à 12 h, 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Nous espérons que vous avez tous passé de belles vacances avec votre famille, vos amis ou de bons livres! Notre équipe est prête pour la rentrée de septembre et nous désirons aussi agrandir notre équipe pour mieux vous servir.



Il reste une dernière activité du Club de lecture; le Sentier de conte a été installé à la mi-août dans le parc de la Solidarité (en face des jeux d'eau sur la rue du Collège). Celui-ci permet aux **jeunes enfants et leurs familles de parcourir un livre jeunesse page par page**, sur des panneaux (**numérotés de 1 à 15 pour suivre l'ordre du conte**) placés le long d'un trajet tout autour des grands arbres qui ornent ce bel espace! Le conte débute à gauche de la fontaine. L'endroit est aussi idéal pour un pique-nique ou autres activités!



Le 31 juillet, Mme Chantale Lefebvre avait organisé la 1^{ère} édition du **Marché public du livre** afin d'encourager des auteurs et auteures du Québec à se faire connaître auprès du public. Quelle belle initiative de sa part et j'y ai fait de belles découvertes que je vous propose : la trilogie Yianna (science-fiction); ' *Le secret des Yiaras*', ' *La marque du destin*' et ' *La prophétie de Mérébys*' de Manon Samson. Son histoire raconte une catastrophe sur terre, où plusieurs milliers de personnes sont enlevées et emportées sur une autre planète. Les lecteurs sont invités à suivre l'héroïne Emmy et des personnages attachants dans leurs aventures captivantes!



Dans les romans jeunesse, Jean-Pierre Veillet offre aussi la trilogie 'Blanc de nuit' et Chantal Blanchard le livre 'Améthyste' (illustré par Christiane Pelletier). **Autres nouveautés disponibles à la biblio.**



Cela me rappelle que nous avons aussi nos propres écrivain(e)s ici à Saint-Narcisse que nous pouvons encourager! Ainsi la maison d'Éditions du wampum qui a été fondée en 2016, publie divers livres d'écrivain(e)s de langue française. Le fondateur et auteur prolifique, **Philippe-Daniel Clément et Christiane Pelletier**, auteure et illustratrice, publient également leurs propres livres qui gagnent à être connus et certains sont disponibles à notre biblio : ' *Art d'œuvre (poèmes)*', ' *Animal inc. C. Adam & Ève*' de M. Clément et les livres jeunesse de Mme Pelletier : ' *Les Lunetins et les trois fantômes*', ' *Les Lunetins et la planète bleue*' et la série ' *Lucien-cheval*'. **Ils ont aussi toute une gamme de livres à offrir via leur site internet : <https://www.editionsduwampum.com>** .



Les autres écrivain(e)s d'ici sont **Chantale Lefebvre**, ' *Quatorze jours*' (tome 1 et 2), ' *Et tout ce qui s'ensuit*' et **Daniel O. Brouillette**, ' *Le dernier je t'aime*'.



Afin d'offrir plus de services aux membres de notre biblio, j'aimerais agrandir notre équipe de bénévoles. Ma demande s'adresse aux personnes qui aimeraient offrir 2 ou 4 heures maximum par semaine sur une base régulière ou selon vos besoins. Les tâches sont diversifiées dans une biblio et vous pourrez choisir celles qui vous conviennent: prêt et retour, abonnement, classement des livres, couvrir les Nouveautés, participer aux activités pour les jeunes ou les ados (Club de lecture, contes), etc. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter directement **Louise Martineau** au **418-328-0124** ou par courriel [biblio001@reseaubibliocqlm.qc.ca](mailto: biblio001@reseaubibliocqlm.qc.ca)

Devenez bénévole, un peu, beaucoup et passionnément, vous recevrez énormément! Au plaisir de se voir en septembre. Louise Martineau et l'équipe de bénévoles!



INFORMATION

Les graffitis, une pratique illégale et coûteuse pour les citoyens de la municipalité !!
La pratique du graffiti dans les lieux publics est en effet interdite.



RÈGLEMENT NO. 2020-RM-001

3.1.16

Vandalisme

SQ AMENDE 300 \$



Il est interdit à toute personne de se livrer à un acte de vandalisme, tel que le fait de salir, casser, briser, arracher, déplacer, coller ou endommager de quelque manière que ce soit, tout bien meuble ou immeuble ne lui appartenant pas.

Est aussi interdit d'effectuer des travaux dans un endroit public sans le consentement de la Municipalité ou du propriétaire concerné.

REMBOURSEMENT POUR INSCRIPTION HOCKEY - NON-RÉSIDENT

Les frais d'inscription du hockey de l'année dernière ont tous été remboursés aux parents. Donc, pour tous ceux qui ont bénéficié d'une subvention en 2020, aucune somme ne vous sera versée cette année.



LE MEILLEUR SE TROUVE CHEZ NOUS!



Le comité organisateur du Marché champêtre de Saint-Narcisse est heureux de vous inviter aux deux dernières journées de marché de la saison 2021 qui se tiendront le 5 septembre et le 3 octobre!

Venez encourager nos exposants locaux pour la rentrée scolaire! Jamais nous sans vous!

L'achat local n'a pas cet arrière-goût d'ignorance, mais possède plutôt cette douce saveur d'entraide!

On se voit au Marché!

Annabelle, Éliane et Josiane

*Des mesures sanitaires seront mises en place pour la santé et la sécurité de tous



Résidences des Chenaux (541, RUE MASSICOTTE À SAINT-NARCISSE)

1 logement à louer 4 et demi, subventionné. **Libre pour le 1er octobre prochain. Seulement pour couple ou personne seule à mobilité réduite (ex.: chaise roulante ou déambulateur).** Personne 55 ans et plus, les animaux ne sont pas acceptés.

Pour information: Line Cossette : 418-328-3303





Sondage - Camp de jour 2021



Il est venu le temps de vous exprimer sur votre expérience avec le camp de jour de cette année. Il est important pour nous de connaître votre opinion et de recueillir vos suggestions pour l'an prochain.

1. Comment décrivez-vous votre expérience générale avec le camp de jour?

2. Quels sont vos commentaires sur nos animatrices?

3. Est-ce que le nombre de sorties est adéquat? Désiriez-vous en avoir davantage?

4. Que pensez-vous des sorties avec baignade?

5. Avez-vous des suggestions de sorties ou activités à l'intérieur du camp de jour?

6. Autres commentaires :

Veuillez retourner ce sondage par courrier au bureau municipal : 353, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse (Qc) G0X 2Y0

Ou par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com

Une façon simple et efficace de compléter ce sondage : rendez-vous sur le site Web de la municipalité à l'onglet INFO CITOYEN / SONDAGE

Merci de prendre de votre temps pour répondre à ce sondage.

Lucie Désaulniers, technicienne administrative
Vous pouvez me joindre par téléphone au :418-328-8645 poste 2221

Session d'automne 2021



Vous voulez vous remettre en forme ou garder la forme, le gymnase de Saint-Narcisse est là pour vous, un service de proximité ! Vous y retrouverez une salle d'entraînement ainsi qu'un plateau sportif permettant l'organisation de sports tels que le badminton, le hockey cosom, le volleyball ou tout autre sport qui pourrait vous intéresser. **À noter qu'en raison de la pandémie, aucun équipement ne vous sera fourni.**

Du 7 septembre au 18 décembre 2021 (15 semaines)

Heures d'ouverture:

- Du lundi au jeudi : 16 h à 21 h
- Le samedi : 9 h à 12 h

La tarification

- ⇒ Pour la salle d'entraînement, 80 \$ pour une session ou 6\$ par visite. Il est possible d'acheter une carte pour 10 visites au coût de 50 \$.
- ⇒ Pour le badminton, 100 \$ pour un terrain (ou 10 \$ par jour par terrain).
- ⇒ Pour les sports de groupe au gymnase, il suffit de vous informer au responsable afin de connaître les plages disponibles ainsi que les tarifs en vigueur.

Pour rejoindre le personnel de la salle d'entraînement :

- **Composez le 819-840-4312, extension 4026.** Composez l'extension dès que vous entendez la messagerie vocale, lorsque l'école est fermée. Vous pourrez laisser un message.
- Suivez-nous sur la page Facebook: Gym St-Narcisse
- Écrivez-nous sur la messagerie privée de la page Facebook



École de danse Clémence et Loïska Carpentier

Cours de danse pour enfants de 3 à 16 ans.

Tous les jeudis soirs d'automne à partir du 16 septembre 2021

- 18h : Initiation à la danse (pour les 3 à 6 ans)
- 19h : Jazz funky et Hip-Hop (pour les 7 à 11 ans)
- 20h : Jazz funky et Contemporain (pour les 12 à 16 ans)

Informations et inscriptions
819-247-0497 www.danse.fun

Page facebook:
<https://m.facebook.com/clemencecarpentier/>



Site internet: www.saint-narcisse.com
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: [Municipalité Saint-Narcisse](https://www.facebook.com/MunicipaliteSaintNarcisse)
Téléphone : 418-328-8645

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Veuillez nous faire parvenir les dates de vos activités pour la confection de notre calendrier 2022!!!			1	2 	3	4
5 	6 Fête du Travail Bureau municipal fermé	7  Séance du Conseil 19 h 30	8	9 	10 FESTIVAL western ST-TITE du 10 au 19 septembre 	11
12	13	14 	15	16 	17  Date de tombée pour recevoir vos infos...	18
19	20	21	22  Arrivée de l'automne à 15h21	23 	24	25
26	27	28 	29	30 	Le 3e versement des taxes municipales est dû dès le 1er octobre...	

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**

Le personnel municipal

Administratif	Travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , directeur général	Guy Trépanier , responsable de l'entretien mécanique	Louise Martineau , responsable bibliothèque
Johanne Ringuette , directrice générale adjointe	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et esp. verts André Ayotte , resp. patinoire
Sébastien Blanchette , inspecteur municipal	François Trudel , journalier et opérateur	Guy Gervais , directeur Service incendie

LE MEILLEUR SE TROUVE CHEZ NOUS! 


ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez- vous sur notre site Web à l'adresse suivante :

www.saint-narcisse.com